



---

Comité syndical – Procès-Verbaux

**16 OCTOBRE 2019**

---

## PV du comité du 16 octobre 2019

### Nombre de membres

Composant le Comité : 18 titulaires et 18 suppléants en exercice

Le Comité du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 18 Juin 2019, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le 08 Octobre 2019 à 12h00 sous la présidence de M. PAILLARD Didier,

Secrétaire : Monsieur RIBAY Michel

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur PAILLARD Didier, Président de séance  
Monsieur RIBAY Michel,  
Monsieur HAFSI Mohamed,  
Monsieur BOURGAIN Michel  
Monsieur GUILLARD Pierre,  
Monsieur LESCURIER Eric,  
Monsieur LONGN Sébastien,  
Monsieur TRIGORY Christian.

- Membres suppléants :

Madame TENDRON-FAYT Muriel, représentant Monsieur POUX Gilles  
Monsieur VIGNERON François, représentant Monsieur MORIN Francis  
Monsieur PETROSE Franck, représentant Monsieur CARRE Dominique,  
Monsieur HENIQUE Gilles, représentant Monsieur RUSSIER Laurent,  
Monsieur BOURQUIN Jean-Marc, représentant Monsieur NIVET François

ETAIENT EXCUSES :

Madame SOULAS Fabienne, Madame LARONDE Fatima, Monsieur POUX Gilles, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur LE NAOUR Philippe, Monsieur MORIN Francis, Monsieur CARRE Dominique, Monsieur RUSSIER Laurent, Monsieur NIVET François

LES MEMBRES PRESENTS ONT ETE INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur RIBAY Michel est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Comité :

- approuve le PV du Comité du 27 Juin 2019 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

### Délibération n°1 concernant le budget supplémentaire annexe « Réseau de chaleur de la Zac Canal »

**LE COMITE**, à l'unanimité, Vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

- Section Fonctionnement – Recettes : Article 002 Résultat de fonctionnement reporté : 209 136.43 €,

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2019 – Budget annexe « Réseau de chaleur de la ZAC CANAL » avec reprise des résultats antérieurs :

Recettes de la section d'exploitation	226 974.24 €
Dépenses de de la section d'exploitation	226 974.24 €
Solde d'exécution de la section d'exploitation	0

### Délibération n°2 concernant le rapport d'activités 2018 du SMIREC

**LE COMITE**, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2018 du SMIREC et dit qu'il sera notifié aux Maires des communes de La Courneuve, Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains, L'Ile-Saint-Denis, et Aubervilliers ainsi qu'aux Présidents des OPH de Plaine Commune Habitat et de Seine-Saint-Denis-Habitat.

### Délibération n°3 concernant le raccordement de la Zac Fort d'Aubervilliers au réseau de chaleur du SMIREC

**LE COMITE**, à l'unanimité, approuve :

- le principe de la réalisation des ouvrages de génie civil du réseau de chaleur par Grand Paris Aménagement et de l'intégration de ce réseau au programme des équipements publics de la ZAC ;
- le fait que ce réseau, en ce qu'il comprend les ouvrages de génie civil réalisés par Grand Paris Aménagement et les ouvrages de génie thermique réalisés par Plaine Commune Energie, devra être remis à Plaine Commune Energie délégataire du service public ;
- le fait que le représentant du SMIREC assistera aux opérations de remise des ouvrages de génie civil du réseau de chaleur ;
- le principe d'un versement par Grand Paris Aménagement à Plaine Commune Energie d'une participation des ouvrages de génie thermique pour un montant forfaitaire de 250 000 € sur le Secteur Jean Jaurès de la ZAC et pour un montant forfaitaire de 250 000 € sur le Secteur Cœur du Fort de la ZAC ;
- le fait que le réseau de chaleur constituera un bien de retour de la délégation qui lui sera remis par le délégataire au terme de celle-ci.

#### Délibération n°4 concernant le raccordement des bâtiments de la Zac Canal au réseau de la CPCU

**LE COMITE**, à l'unanimité, approuve la convention de raccordement avec CPCU pour le raccordement des 3 bâtiments de la ZAC CANAL actuellement gérés par le SMIREC dans le cadre du budget annexe « Réseau de chaleur de la ZAC CANAL ». Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention de raccordement avec CPCU pour le raccordement des 3 bâtiments de la ZAC CANAL actuellement gérés par le SMIREC dans le cadre du budget annexe « Réseau de chaleur de la ZAC CANAL », ainsi que tout acte y afférent. Les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription en dépenses / recettes au BP 2020 du budget annexe « réseau de chaleur de la ZAC Canal ».

#### Délibération n°5 concernant la convention de mise à disposition de terrain du stade Nelson Mandela à La Courneuve dans le cadre de la fermeture définitive du puits GLCN1

**LE COMITE**, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain du stade Nelson Mandela pour les travaux de fermeture définitive d'un puits, à conclure avec la Ville de La Courneuve. Autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain du stade Nelson Mandela pour les travaux de fermeture définitive d'un puits, à conclure avec la Ville de La Courneuve, ainsi que tout acte y afférent.